

RÔLE DU DÉLÉGUÉ À L'ORGANISATION DES RENCONTRES

C'est le garant de la bonne organisation d'une rencontre

Il a un rôle d'officiel reconnu par la Fédération Française de Basket-Ball

Pas de délégué = pas de rencontre

Conditions pour être délégué

Être licencié majeur

Être inscrit sur la feuille de match avant le début de la rencontre

Ne pas exercer d'autres fonctions

Les devoirs du délégué

Avant la rencontre :

- Accueillir et de se mettre à la disposition de tous les acteurs de la rencontre
- S'assurer du bon fonctionnement de la table de marque
- S'assurer de l'heure de début de la rencontre
- S'assurer du respect des dispositions réglementaires (ex : mise à disposition de l'eau)

Pendant la rencontre :

- Rester à proximité de la table de marque
- Rester en relation constante avec les officiels (intervention immédiate à chaque demande)
- Avoir une attitude neutre en toutes circonstances (ne pas supporter d'équipe, ne pas critiquer les officiels etc...)
- Assurer la sécurité des joueurs et officiels, que ce soit sur le terrain ou en dehors (nettoyage de l'aire de jeu, accompagnement aux vestiaires d'une personne disqualifiée etc...)
- Assurer un rôle de médiateur vis-à-vis du public notamment lors de rencontres avec de jeunes officiels.

Après la rencontre :

- Rester avec les officiels, et les raccompagner jusqu'à leur vestiaire ou jusqu'à la sortie de la salle si besoin

En cas d'incidents :

- Prendre toutes les dispositions, en concertation avec les arbitres pour mettre fin au désordre
- Effectuer un rapport au comité concerné ou à la Ligue

Le rôle du délégué est crucial pour le bon déroulement d'une rencontre, mais il l'est également pour l'image de son club car il est souvent le premier interlocuteur des officiels et des équipes adverses.